

*Le Conservatoire est un établissement d'enseignement subventionné par le Ministère de la Communauté française.*

## **A qui s'adresse-t-il ?**

A tout le monde ! Seule compte la motivation !

Dès 5 ans pour l'initiation musicale degrés préparatoires .

Dès 7 ans pour les formations musicale et instrumentale ainsi pour que la danse.

Dès 8 ans pour la diction déclamation.

Dès 14 ans pour l'art dramatique et le chant classique.

\*\*\*\*\*

## **Comment s'inscrire au Conservatoire ?**

Inscriptions dès la fin juin jusqu'au 30 septembre aux secrétariats de Ciney et de Marche avec une interruption pendant les vacances d'été voir dates précises aux secrétariats .

Dans les autres antennes, inscriptions fin juin et tout le mois de septembre auprès des professeurs de formation musicale.

Voir tableaux des permanences affichés dans les différentes implantations.

Chaque année, une ***nouvelle fiche d'inscription doit être complétée et signée***. Pour une première inscription, une ***copie de la carte d'identité ou de la carte sis*** vous sera demandée.

\*\*\*\*\*

## **Quel est le coût ?**

***L'inscription est totalement gratuite pour les enfants inscrits dans l'enseignement fondamental.***

La Communauté française impose, à partir de 12 ans âge acquis jusqu'au 31 décembre de l'année en cours , le paiement d'un minerval unique quel que soit le nombre de cours suivis. Des réductions et des exonérations sont possibles : renseignez vous au secrétariat ou consultez la fiche d'inscription.

D'autre part, les frais de matériel scolaire tenue de danse, partitions, instruments, ... incombent à l'élève. Certains instruments peuvent être loués sous certaines conditions et selon les disponibilités.

\*\*\*\*\*

## **A quoi s'engage-t-on en s'inscrivant ?**

Entre autres, chaque élève s'engage :

- à fréquenter régulièrement les cours et à en respecter les horaires ;
- à fournir à domicile un travail régulier et suffisant, correspondant à la demande de ses professeurs ;
- à aller au terme des projets dans lesquels il est impliqué ;
- à avoir une attitude correcte et respectueuse vis à vis des membres du personnel et de ses condisciples.

Pour les élèves mineurs, les personnes responsables s'engagent à les conduire aux différentes activités cours ou projets et à les reprendre dès la fin de celles ci.

## Quel est le fonctionnement du Conservatoire ?

Les cours sont organisés du lundi au vendredi après 15h30, le mercredi après midi et toute la journée du samedi.

En général, le Conservatoire observe le calendrier scolaire, mais il y a des exceptions notamment le samedi qui est un jour de fonctionnement contrairement à l'école. Pour des raisons pratiques; il arrive également que des épreuves d'évaluation et des projets divers soient organisés le dimanche et certains jours fériés.

**Pour être valablement inscrit, un élève doit suivre un nombre minimum de périodes (50') hebdomadaires :**

- **domaine de la danse :** 1 période les 3 premières années ;  
2 périodes les années suivantes ;
- **domaine des arts de la parole et du théâtre :** 2 périodes ;
- **domaine de la musique :** 1 période en filière préparatoire ;  
2 périodes en filières de formation et qualification ;  
5 périodes en filière de transition.

**Dans le domaine de la Musique, le cours de formation musicale est obligatoire pour accéder au cours de formation instrumentale.**

Lorsqu'un élève a réussi l'entièreté du cycle de formation musicale, il en est dispensé, mais l'obligation de cursus reste. Il doit alors s'orienter vers un cours complémentaire. Pour l'obtention du certificat de fin d'études instrumentales, l'élève doit avoir suivi au minimum 2 cours complémentaires différents, dont au moins 1 parmi les 3 suivants : histoire de la musique , écriture musicale et musique de chambre.

Les élèves ont accès au cours d'instrument choisi dès qu'une place se libère. Une liste d'attente est établie pour chaque discipline instrumentale en fonction du degré d'avancement de l'élève en formation musicale et du résultat obtenu l'année scolaire précédente. Les années d'initiation musicale sont également prises en compte.

**En formation musicale, des cours spécifiques sont organisés pour les adultes**

\*\*\*\*\*

## Quels sont les cours organisés ?

Les cours de base se déclinent en filières de formation, qualification et transition cette dernière, uniquement dans le domaine de la musique et les cours de base en années d'études.

- 1 **Domaine de la danse** : danse classique
- 2 **Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre** :
  - a **cours de base** : art dramatique  
déclamation  
diction éloquence
  - b **cours complémentaires** : ateliers d'application créatives  
orthophonie

### 3 **Domaine de la musique :**

#### a cours de base :

formation musicale

formation instrumentale et vocale :

chant classique  
guitare  
piano  
trompette

clarinette  
orgue  
saxophone  
violon

flûte traversière  
percussions  
trombone  
violoncelle

#### b cours complémentaires :

art lyrique  
chant d'ensemble  
ensemble instrumental  
ensembles de flûtes, guitares ou violons  
écriture musicale harmonie  
formation générale jazz  
histoire de la musique  
musique de chambre

\*\*\*\*\*

## **Où les cours se donnent-ils ?**

Conservatoire de Ciney  
Château Saint Roch  
Sainfoin, 8  
5590 Ciney  
083 / 21 31 92  
Fax : 083 / 22 03 53  
conservatoire@ciney.be

Antenne de Marche  
Complexe Saint François  
Rue Victor Libert, 36  
6900 Marche en Famenne  
084 / 32 69 96  
Fax : 084 / 32 69 95  
conservatoire@marche.be

Antenne de Rochefort  
Rue de la Passerelle, 5  
Rue de Behogne danse  
5580 Rochefort

Antenne de Gesves  
Maison de la Musique  
Rue Ry del Vau, 5  
5340 Gesves

Antenne de Havelange  
Rue de Hiéttine, 1  
5370 Havelange

Antenne de Rendeux  
Rue des Martyrs, 27  
6987 Marcourt

